

LIVRET D'ACCUEIL

DU RESIDENT ET DE SES PROCHES

Bienvenue à l'EHPAD
REYNIES

6 Rue Léo Lagrange
38100 Grenoble

04 76 87 05 99

secretariat.reynies@arbresdevie.org



TOUTES LES INFOS

Rendez-vous sur le site internet de l'association

<https://www.arbresdevie.org/>



Table des matières

1.PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	4
1-1- ASSOCIATION ARBRES DE VIE	5
1-2- SES ORIGINES	6
1-3- SES VALEURS	6
1-4- SA GOUVERNANCE	7
2. VOTRE ARRIVÉE	8
2-1- DÉCOUVRIR L'EHPAD REYNIES	9
2-2- PRÉPARER VOTRE VENUE	10
2-3- ACCEDER A L'ETABLISSEMENT	10
2-4- CONTRAT DE SEJOUR	11
2-5- DOSSIER ADMINISTRATIF	11
2-3- HORAIRE D'OUVERTURE	11
2-4-TARIFICATIONS	12
3.VOTRE SEJOUR	13
3-1- EQUIPES DE REYNIES	14
3-2- CHAMBRE	15
3-3- VISITES	16
3-4- RESTAURATION	16
4.VOS ACTIVITES ET SERVICES	17
4-1- LIEU DE VIE COLLECTIFS	18
4-2- ANIMATIONS	18
4-3- SOUTIEN ET SPIRITUALITE	18
5.VOS DROITS ET DEVOIRS	19
5-1-CHARTRE DE LA PERSONNE AGEÉ	20
6.ANNEXES	24

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION





ASSOCIATION ARBRES DE VIE

Les missions de l'Association Arbres de Vie, structure de droit privé à but non lucratif, dans un environnement socio-économique en constante évolution, se déploient en référence à une exigence partagée de qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes âgées et de leurs familles. Elle promeut des valeurs fortes :

- Le respect de chaque personne : des résidents, de leurs familles et du personnel quelles que soient ses origines, ses convictions philosophiques et religieuses, sa situation physique et mentale.
- La continuité du service rendu jusqu'en fin de vie, qui s'appuie sur la bienveillance et la dignité, pour une bientraitance de chacun.

Par ailleurs, l'Association peut structurer un parcours inter-établissements en réponse aux attentes exprimées ainsi qu'à l'évolution de l'état de santé. L'ensemble des professionnels de l'établissement demeure à votre écoute afin que votre intégration soit conforme à vos attentes.

Le Président

12

SON ORIGINE

Appuyée sur un partage de valeurs philosophiques, confessionnelles et humanistes, l'Association naît, au 1er janvier 2014 de la fusion de deux associations :

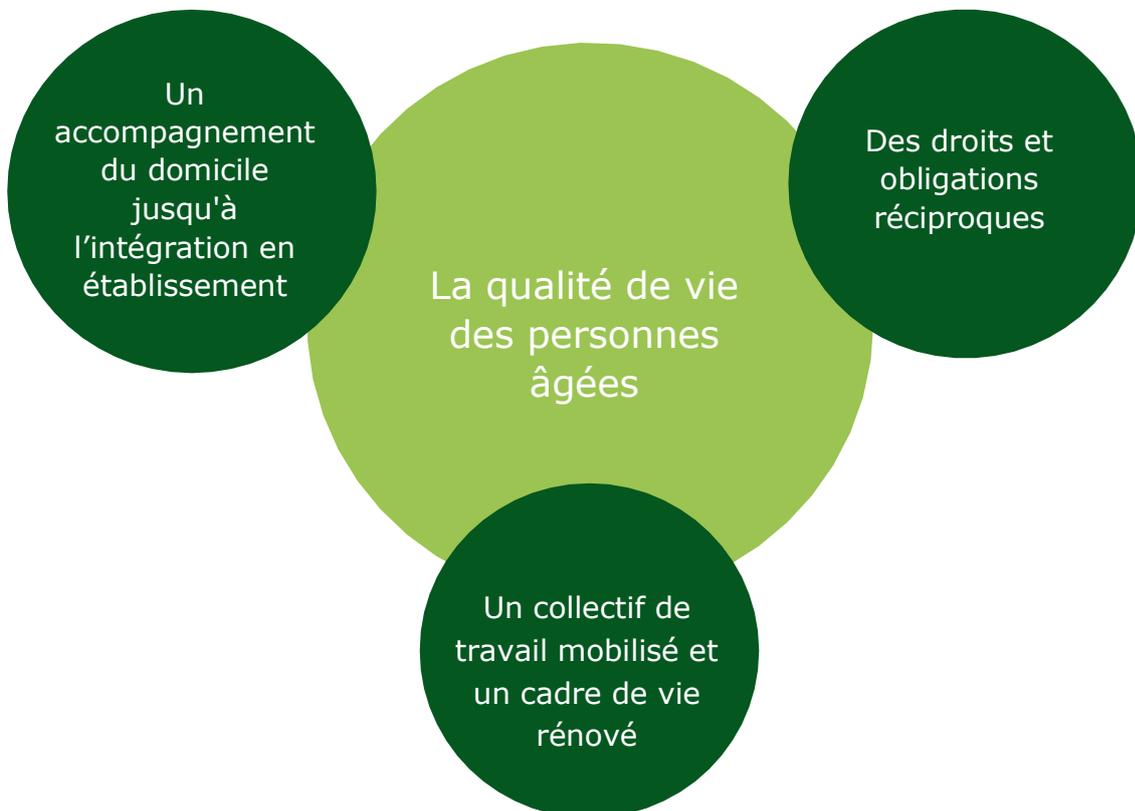
L'Association la Bajatière

Et

L'Association des Résidences Reyniès et Bévière pour Personnes Agées (A.R.R.B.P.A.) dans l'histoire desquelles elle s'enracine. L'Association se structure autour des orientations suivantes :

13

SES VALEURS



Des bénévoles sont mobilisés afin d'en assurer le fonctionnement :

ils s'engagent en animant les instances de l'Association,

ils assurent la cohésion du service rendu,

ils anticipent les aménagements à développer,

ils garantissent la bonne gestion des établissements

Sa gouvernance se compose de trois instances :

Un bureau : il assure la gestion courante de l'Association, il instruit les affaires soumises au Conseil d'Administration et exécute ses décisions. Il se compose d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'une secrétaire, etc.

Un Conseil d'Administration : il possède les pouvoirs les plus étendus pour administrer l'Association. Il en définit les principales orientations et arrête, notamment, le budget et les comptes annuels.

Une Assemblée Générale : elle autorise la conclusion des opérations qui excèdent les pouvoirs du Conseil d'Administration.





2. VOTRE ARRIVÉE



L'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) est une structure médico-sociale accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie qui ne veulent ou ne peuvent plus rester à domicile.

89 places (hébergement permanent) dont 27 places en Unité psycho-gériatrique

4 places (accueil temporaire)

Une présence professionnelle active (médecin coordonnateur(trice), cadre de santé, infirmier(e), aide soignant(e), agent(e) de soin, psychologue, animateur)

Des chambres individuelles dotées de salle de bain munie de douche et rails de déplacements.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité au sein de la résidence, les animaux personnels ne sont pas admis.

Sous certaines conditions, le résident peut avoir son animal de compagnie.

Cependant, l'entourage du résident peut lui rendre visite en compagnie de son animal favori sans gêner les autres résidents.

Activité	Niveau	Nom de l'unité	Capacité
EHPAD	RDJ	Locaux administratifs et salle à manger + 2 unités psycho-gériatrie (Jonquilles+ Lilas) +Cuisine +salle à manger pour le personnel	29 chambres (UPG) 13 salles
EHPAD	1 ^{er} étage	4 unités : Glycines/Lotus+ Jasmins+Mimosas	50 chambres
EHPAD	1 ^{er} étage	Pôle infirmier + médecin co+ As co/ Cadre de santé+Service technique	4 locaux
EHPAD	2 ^{ème} étage	1 unité: Capucines	14 chambres



Votre trousseau

Vêtements adaptés en quantité suffisante :

7 maillots de corps, 7 slips ou culottes, 7 combinaisons, 7 pyjamas ou chemises de nuit, 2 robes de chambre, 7 chemises et 7 pantalons ou robes à boutonnage avant, 2 gilets, 4 serviettes de table, 2 paires de chaussures, 2 paires de chaussons/pantoufles lavables, des paires de chaussettes ou bas, etc.

Nécessaire de toilette :

Savonnette, gel douche, shampoing, brosse, peigne, rasoir, mousse à raser, brosse à dents, dentifrice, pastille pour dentier, parfum, maquillage...

22

PRÉPARER VOTRE VENUE

Vous allez séjourner à l'Ehpad de Reynières, le linge de lit, de toilette et de table sera fourni et entretenu par l'établissement tout au long de votre séjour.

Quant à votre linge personnel, il pourra être entretenu, selon vos souhaits, par votre famille. Les vêtements que vous apporterez seront marqués à votre nom par notre lingère.

Les aides-soignants ou la lingère peuvent vous aider à évaluer vos besoins en vêtements.

Les produits de toilette sont à votre charge. Si vous portez des lunettes, lentilles, prothèses dentaires ou auditives..., informez-en l'équipe soignante et prévoyez leurs produits d'entretien et les moyens de les ranger soigneusement pour ne pas les perdre.

Précautions...

Pendant votre séjour à l'EHPAD, vos prothèses comme vos objets de valeur restent sous votre entière responsabilité.

23

ACCÉDER À L'ÉTABLISSEMENT

EHPAD REYNIÈRES

L'établissement peut être accessible par des moyens de transport en commun :

BUS 16 : 7 min

BUS C3 : 5 min

TRAM E : 7 min



2.4

CONTRAT DE SÉJOUR

À l'occasion de votre entrée, un contrat de séjour formalisant les engagements réciproques vous sera remis par le secrétariat. Ce contrat devra être signé et obligatoirement déposé auprès de celui-ci.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'établissement accueille les personnes dépendantes de plus de 60 ans sauf dérogation.

PROCEDURE D'ADMISSION

Dépôt du dossier d'admission sur Viatrajectoire (<https://trajectoire.sante-ra.fr>).

Le responsable de l'EHPAD prend la décision de l'admission « sur liste d'attente », après que le dossier soit étudié par le médecin coordonnateur, le cadre de santé et la psychologue.

La personne âgée effectue une visite de préadmission de l'établissement avec le médecin coordonnateur et la psychologue afin de pouvoir orienter et préparer le projet d'entrée en EHPAD

Si la personne âgée confirme sa volonté d'intégrer l'établissement : elle est inscrite sur liste d'attente.

2.5

DOSSIER ADMINISTRATIF

Suite à l'acceptation de votre dossier par l'Ehpad, la secrétaire prendra contact avec vous par téléphone ou par courriel pour préparer votre entrée. Vous seront notamment transmis le contrat de séjour, ses annexes ainsi que le règlement de fonctionnement. Il vous sera demandé de constituer un dossier administratif comprenant les informations et pièces suivantes : carte d'identité, attestation de sécurité sociale, carte de mutuelle, dernier avis d'imposition ou de non-imposition, nom et adresse du médecin traitant, coordonnées de vos proches, livret de famille ou extrait d'acte de naissance, ordonnances et comptes-rendus en cours qui seront à remettre à l'infirmerie.

2.6

HORAIRES D'OUVERTURE

Le service d'accueil est ouvert au public de 9h15 à 16h45 du lundi au Jeudi et le vendredi de 9h à 16h30.

Pour des raisons de sécurité, l'établissement est fermé au public de 20 h 00 à 7 h 00.

2.7

TARIFICATIONS

Le Président du Conseil Départemental fixe chaque année les prix de journée par arrêté préfectoral.

La tarification s'établit comme suit :

Pour la dépendance : selon l'état de dépendance du résident évalué par le médecin coordonnateur avec l'aide de la grille nationale AGGIR

L'hébergement : prestations hôtelières (chambre, restauration, animation, etc.)

Pour le soin : l'établissement perçoit une dotation annuelle de la CPAM et de l'ARS pour faire face aux dépenses liées aux soins.

A titre indicatif, les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2023 :

	REYNIES
HEBERGEMENT	
	01/01/23
Tarif hébergement permanent	72,16€
Tarif hébergement permanent -60 ans	94,84€
Tarif hébergement temporaire	75,76€
DEPENDANCE	
GIR 1-2	24,91€
GIR 3-4	15,81€
GIR 5-6	6,71€
GIR 1-2 TEMPORAIRE	28,50€
GIR 3-4 TEMPORAIRE	18,50€
GIR 5-6 TEMPORAIRE	7,50€

Par ailleurs, en fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

l'Aide au Logement (AL) : <https://www.caf.fr>

L'aide sociale : <https://www.isere.fr>

l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA): <https://www.isere.fr>



3. VOTRE SÉJOUR



LE/LA RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT

Le directeur est responsable de la bonne marche de l'établissement sur le plan administratif et financier ainsi que de la prise en charge des personnes âgées résidentes.

LE MEDECIN COORDONNATEUR

Il intervient dans le processus d'admission et l'encadrement du personnel soignant. Il fait le lien entre le résident (ou son représentant légal), le médecin traitant et l'équipe soignante.

LE CADRE DE SANTE

Le Cadre de Santé est responsable du bon fonctionnement du service soignant, de l'organisation des soins et de leur qualité.

LE/LA PSYCHOLOGUE

Il/elle procure un accompagnement psychologique du résident, de ses proches, à toutes les étapes du séjour afin de promouvoir l'autonomie du résident.

L'ADMINISTRATION

L'assistante ressources humaines coordonne le suivi des salariés (paie, congés, etc.).

La comptable assure la gestion du dispositif comptable de l'établissement.

Le secrétariat assure l'accueil physique et téléphonique, le suivi administratif des dossiers des résidents et le courrier.

L'EQUIPE SOIGNANTE :

Les Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat – IDE – appliquent les prescriptions médicales, mènent les actions de prévention et d'éducation thérapeutiques et assurent la continuité des soins en journée.

Les Aides-Soignant(e)s, les Agents de Soins, et les Aides Médico-Psychologiques assurent, en collaboration avec les infirmiers l'accompagnement des résidents de jour comme de nuit pour les activités de la vie quotidienne, avec des soins d'hygiène et de confort. Les intervenants sur prescriptions médicales : kinésithérapeute, orthophoniste, éducateur/ice en activité physique adapté.

L'ANIMATEUR/ICE

Il/elle propose des activités (jeux, sorties, gymnastique, etc) à chacun des résidents en tenant compte de leurs attentes, leurs états de dépendance et de leurs relations au sein de l'établissement.

LES AUTRES PROFESSIONNELS :

L'intervention des coiffeurs/euses, etc. se réalise à la demande des résidents ou de leur représentant légal.

Les lingères assurent la gestion du linge du résident.

Les agents techniques s'occupent de la maintenance des locaux en accord avec les règles de sécurité.

LES FONCTIONS TRANSVERSALES :

L'ensemble des fonctions transversales des 3 EHPAD (ressources humaines, logistique, budgets et comptabilité), est regroupé au sein du siège de l'Association basé à l'ehpad de Reyniès.

Le service ressources humaines assure la gestion, individuelle et collective, des personnels de l'établissement.

Le service financier prépare les budgets, le compte administratif et accompagnement du suivi budgétaire.

Le service technique a pour mission d'assurer la maintenance des équipements et des locaux.

LE PERSONNEL SOUS-TRAITANT

Les agents de nettoyage ont pour missions le nettoyage et l'entretien des locaux. Les agents de restauration assurent la préparation des repas.



CHAMBRE

L'établissement propose des chambres individuelles. D'une superficie de 22m², les chambres offrent différents équipements : lit médicalisé électrique à hauteur variable, fauteuil de repos ergonomique et adaptable, etc. Chaque résident dispose d'une salle d'eau privative adaptée.

Chaque chambre est équipée d'un système d'appel malade, il permet au résident de pouvoir solliciter le personnel en cas d'urgence.



Sécurité

L'établissement met tout en œuvre pour vous garantir la plus grande sécurité, ainsi qu'à vos biens. Tout dysfonctionnement matériel doit être signalé.

Toute personne qui constate un fait portant atteinte à

Une personne ou à un bien doit en informer l'équipe soignante.

Les locaux sont équipés de détecteurs d'incendie et de dispositifs de sécurité appropriés.



Médicaments

Si vous prenez des médicaments à votre domicile, prescrits par un ou plusieurs médecins ou de votre propre initiative, merci de le signaler au médecin lors de votre arrivée.

Pensez à apporter toutes vos ordonnances pour que le médecin qui vous soigne ait connaissance de l'ensemble des thérapeutiques prescrites et n'oubliez pas d'évoquer les médicaments que vous prenez éventuellement sur le conseil de votre pharmacien.

Ne soyez pas étonné(e) si les traitements que vous aurez à poursuivre pendant votre séjour ne portent pas les mêmes noms que ceux que vous prenez habituellement. Il pourra s'agir de génériques ou de molécules dont l'indication et l'efficacité sont équivalentes.

3.3

VISITES

Les salons et les espaces de vie intérieurs et extérieurs permettent de recevoir aisément les visiteurs. Les résidents peuvent accueillir leurs familles et leurs proches à toute heure. Cependant, il est conseillé de venir entre 13h30 et 18h00 .

3.4

LA RESTAURATION

Elle est assurée par une société extérieure accréditée, qui confectionne les repas au sein de l'établissement.

Elle garantit des menus variés et équilibrés élaborés par une diététicienne, qui tient compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission restauration.

Les horaires des repas sont les suivants :

- Petit-déjeuner : 7h 30 à 8 h 45
- Déjeuner : 12 h 00
- Goûter : 15h30 à 16h00
- Dîner : 18h 00

Les résidents peuvent, sur réservation et dans la limite des places disponibles, prendre leur repas avec leurs proches.



4. VOS ACTIVITÉS & SERVICES



4.1

LIEUX DE VIE COLLECTIFS

Des espaces communs propices à l'échange et à la convivialité sont à votre disposition : salle à manger, cafétéria, salle d'animation

4.2

ANIMATIONS

Les animations font partie intégrante de votre séjour, elles vous permettent de développer des projets adaptés à votre degré d'autonomie et à vos envies, d'entretenir des relations amicales avec les autres résidents, de participer à la vie de l'établissement en toute convivialité. La résidence propose un certain nombre d'activités coordonnées par l'animatrice, destinées à favoriser les relations, stimuler, maintenir l'autonomie et se divertir (exemples : jeux de société, activités manuelles et culinaires, gymnastique douce, balnéothérapie, etc.).

Des sorties peuvent être organisées (restaurant, promenades, cinéma, etc.).

4.3

SOUTIEN ET SPIRITUALITÉ

Un office religieux est célébré par un prêtre. Toutes célébrations peuvent également être organisées au sein de l'établissement, à l'initiative des résidents ou de leurs familles.

5. VOS DROITS & DEVOIRS

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

Cette charte a pour objectif de reconnaître la dignité de la personne âgée devenue dépendante et de préserver ses droits.

- 1 Choix de vie**
Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
- 2 Domicile et environnement**
Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- 3 Une vie sociale malgré les handicaps**
Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- 4 Présence et rôle des proches**
Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- 5 Patrimoine et revenus**
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus.
- 6 Valorisation de l'activité**
Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- 7 Liberté de conscience et pratique religieuse**
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- 8 Préserver l'autonomie et prévenir**
La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- 9 Droit aux soins**
Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- 10 Qualification des intervenants**
Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisants.
- 11 Respect de la fin de vie**
Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- 12 La recherche : une priorité et un devoir**
La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- 13 Exercice des droits et protection juridique de la personne**
Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- 14 L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion**
L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

LES DROITS ET OBLIGATIONS DU RESIDENT

PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner par écrit une personne de votre entourage en qui vous avez confiance pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette personne sera consultée par le personnel médical si vous n'êtes pas en mesure d'exprimer votre volonté (art L.1111-6 du code de la santé publique).

DIRECTIVES ANTICIPEES

Que vous soyez en bonne santé ou non, les directives anticipées permettent de faire connaître au médecin vos volontés le jour où vous ne serez plus en capacité de vous exprimer. Cela concerne :

Les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement, ainsi que ce qui vous importe en termes de qualité de vie et de prise en charge.

Il s'agit d'un document réglementé par la loi Léonetti, révisé au 02/02/2016. La personne doit s'identifier, dater et signer.

OBLIGATIONS DU RESIDENT

Les exigences suivantes ont pour but d'assurer le bien-être et la sécurité des résidents qui sont hébergés dans l'établissement.

Pour éviter tout risque d'accident, les résidents ne doivent pas conserver de médicaments dans leur logement. De plus, il est interdit de :

- Modifier les installations électriques existantes
- Utiliser tout appareil à carburant liquide, solide ou gazeux, ainsi que des couvertures chauffantes
- Fumer ou « vapoter » dans l'établissement.

RESPECT D'AUTRUI

La vie en collectivité et le respect des droits et des libertés de chacun appellent une attitude qui permette une vie commune agréable : délicatesse, politesse, courtoisie, convivialité, solidarité.

Ces règles s'appliquent également aux visiteurs.



« Si la jeunesse est la plus belle des fleurs, la vieillesse est le plus savoureux des fruits »
Anne-Sophie SWETCHINE



Quel est le coût d'un jour en l'Ehpad à Reyniès ?

Un tarif hébergement + un tarif dépendance « APA » + un tarif dépendance « prévention » + un tarif soins
72,16€ 18,20€ ou 9,10€ 6,71€ 62,81€

entre 159,88€ et 150,78€ par jour

Qu'est-ce qu'on me facture?

72,16€ + une éventuelle participation selon mes ressources sur l'APA + 6,71€

78,87€ par jour
(49% à 52% du coût)

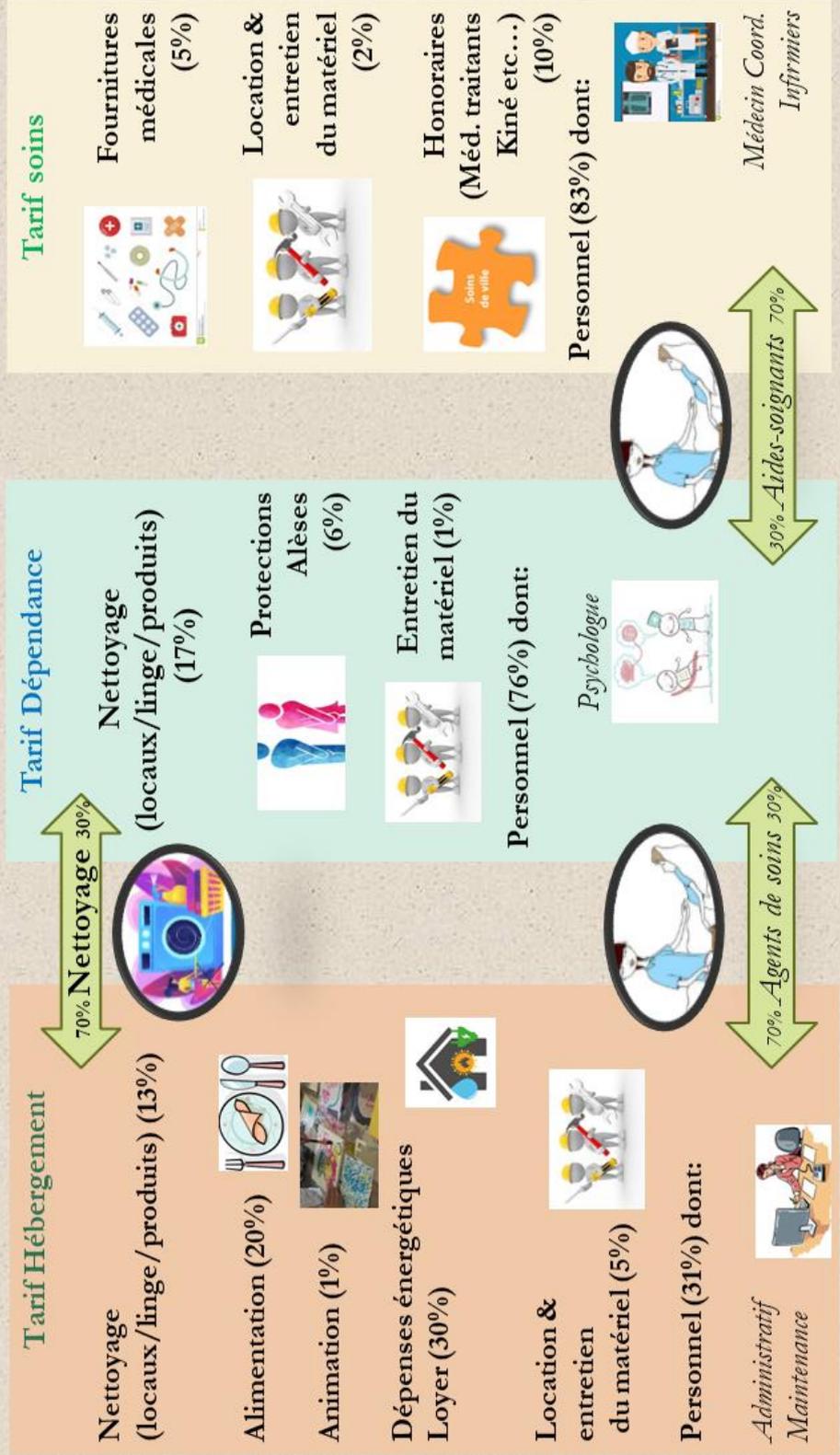
Qui complète la prise en charge du coût journalier?

Le Département
grâce à l'APA:
Allocation Personnalisée Autonomie

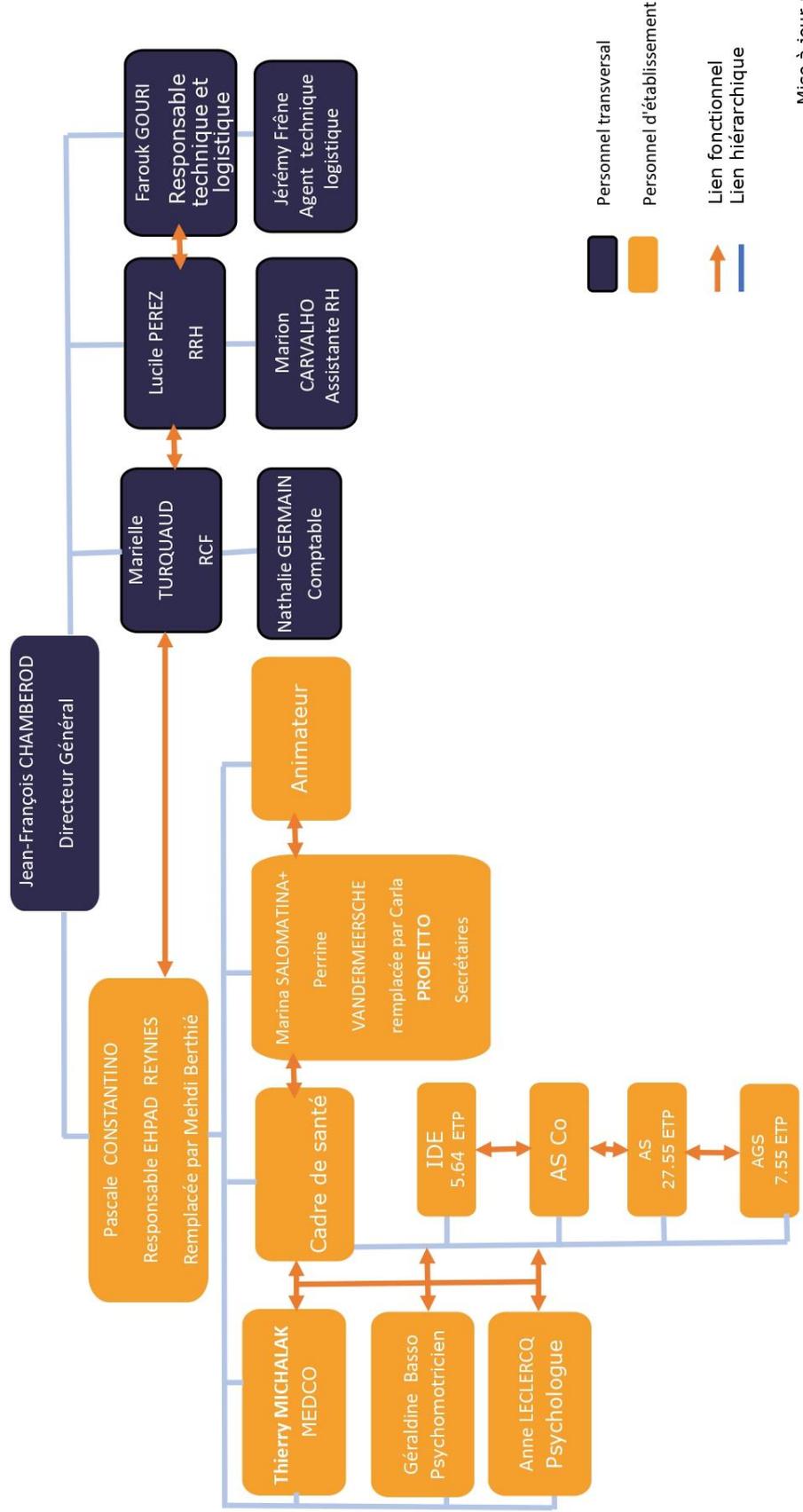
L'Agence
Régionale
de Santé
(ARS)

Versé directement à l'établissement

Comment se décomposent ces tarifs?



ORGANIGRAMME Association Arbres de vie-REYNIES



- Personnel transversal
- Personnel d'établissement
- Lien fonctionnel
- Lien hiérarchique

Mise à jour :
16/09/2022